

Budgets de référence

Les budgets de référence sont des paniers de biens et de services tarifés qui illustrent le montant minimum de revenu dont les familles de notre pays ont besoin pour participer pleinement à la société.

Les budgets de référence Belges sont basés sur 'The Theory of Human Need'. Ils reflètent le coût minimum pour satisfaire les besoins suivants : une alimentation saine, un logement adéquat, des soins de santé et des soins personnels accessibles, des vêtements appropriés, le repos, la relaxation, une enfance sûre, la sécurité, des relations sociales significatives et la mobilité. Parce qu'ils spécifient un plancher financier, ils sont développés pour des familles types dans des situations de vie bien définies.



Outil REDI

Grâce à l'outil REDI, les travailleurs sociaux du CPAS peuvent adapter les budgets de référence à la situation de chaque client. En comparant ce montant avec celui des revenus de la famille, les travailleurs sociaux disposent d'un outil leur permettant d'identifier de manière uniforme l'état de besoin des familles. Cet outil en ligne est utilisé utilement de plusieurs manières:

1

REDI peut être utilement utilisé comme **norme d'orientation pour évaluer les situations de vie en fonction de la dignité humaine**. REDI fournit aux travailleurs sociaux un cadre scientifique pour établir un diagnostic de besoin adapté à la situation de chaque client, à partir de critères communs. Cela permet d'éviter des différences inacceptables entre et au sein des CPAS.

2

Les **résultats détaillés** du REDI donnent aux membres du Comité Spécial du Service Social un aperçu structuré des coûts qui sont minimalement nécessaires pour qu'une famille puisse vivre dans la dignité. L'aperçu indique clairement les efforts que le client et le CPAS peuvent déployer pour faire face à ces coûts. Cela peut impliquer une augmentation des revenus, une réduction des dépenses et/ou un soutien supplémentaire.

3

REDI assure une plus grande uniformité dans la réalisation d'une **enquête appropriée sur les revenus** dans le cadre du droit à l'aide sociale. Il fournit des orientations pour la constitution d'un dossier sur la situation financière d'un client.

4

REDI peut utilement être utilisé comme un **outil pédagogique**. Il aide le demandeur d'aide à mieux comprendre les dépenses nécessaires de sa famille. Il s'agit d'une condition préalable importante pour une bonne gestion du budget familial.



Pour en savoir plus, consultez l'article REDI dans la pratique d'un CPAS.